



SYNDICAT MÉDECINS
DES LIBÉRAUX



Accessibilité des personnes handicapées & Locaux professionnels des médecins libéraux

Notice explicative

La négociation auprès de notre partenaire, Access Expertise CNE, se traduit par une offre attractive et multi-services comprenant un ensemble de prestations à un tarif concurrentiel.

AUDIT ACCESSIBILITE HANDICAPES ERP

Réalisation du diagnostic de l'expert chez le professionnel de santé et rédaction du rapport d'expertise

ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

Aide pour la gestion des formulaires "cerfa" & notice d'accessibilité, notice d'incendie, demande de dérogation, réalisation croquis 2D & 3 D, envoi des procès-verbaux des Assemblées générales du syndic informant des travaux de la copropriété, transmission du dossier complet en quatre exemplaires par LRAR à l'administration ou envoi d'une attestation de conformité par LRAR à la Mairie et à la Préfecture.

Procédure SML et rétroplanning du prestataire

1. Le SML met à disposition de ses adhérents le formulaire d'engagement de demande d'audit accessibilité handicapés ERP
2. L'adhérent remplit le formulaire d'engagement de demande d'audit accessibilité handicapés ERP et établit un chèque de 590,00 € à l'ordre du SML et l'adresse au secrétariat du SML - Immeuble Point Sud - 40, Rue Gabriel Crié - 92240 Malakoff
3. Après enregistrement de votre demande d'audit, le SML adresse le formulaire à Access Expertise CNE pour examen de votre demande.
4. A réception de ce formulaire, Access Expertise CNE prend rendez-vous dans un délai de 15 jours maximum avec l'adhérent demandeur.
5. Un expert se rend sur place pour procéder au diagnostic d'accessibilité handicapés ERP
6. Un rapport d'expertise est rédigé et transmis à l'adhérent par mail dans un délai de 15 jours maximum après la visite.
7. Parallèlement, votre dossier est immédiatement pris en charge et géré sur le plan administratif par Access Expertise CNE.
8. Transmission du dossier par le service administratif en LRAR à l'administration.